MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES ATTRI1

ACTE D'ENGAGEMENT

A - Identification de l'acheteur

" Désignation de l'acheteur

Le pouvoir adjudicateur est l'École Nationale Supérieure de l'Architecture de Paris la Villette (ci-après désignée « ENSA-PLV »).
Située au 144 avenue de Flandre 75019 Paris.

Le représentant du pouvoir adjudicateur est Madame Anne D'Orazio en sa qualité de Directrice.

B Objet de l'acte d'engagement et mode de passation

" Objet du marché public

Accord-cadre composite
Consultation n°2026-003 Nettoyage

Le présent marché a pour objet des prestations de nettoyage courants des locaux et des surfaces vitrées de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-La Villette (ENSA-PLV).

Les prestations attendues sont décrites au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Les classifications CPV de l'accord-cadre sont les suivantes : 90911000-6 : Service de nettoyage de logements, de bâtiments de vitres.

" Mode de passation et technique d'achat :

La procédure de mise en concurrence choisie pour la présente consultation est l'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2120-1, L. 2124-1, R. 2124-1 et R. 2124-2 du Code de la commande publique.

L'acheteur a choisi de recourir à la technique d'achat de l'accord-cadre, prévue à l'article L. 2125-1 et par les articles R. 2162-1 à R. 2162-6 du Code de la commande publique. L'accord-cadre est mono-attributaire.

Plus précisément, il s'agit d'un accord-cadre composite, comprenant :

- Des prestations dont le prix sera forfaitaire ;

- Un accord-cadre à bons de commande (art. R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique), couvrant des prestations non comprises dans le forfait et intervenant uniquement sur commande de l'acheteur, dont le prix sera unitaire.

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Madame Anne D'Orazio en sa qualité de Directrice.

Ordonnateur :

Madame Anne D'Orazio en sa qualité de Directrice.

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur le Comptable Public **Jacques Burguin,**

C - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

C1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

- ❑ S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

- ❑ Engage la société Sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

- ❑ L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. Identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

- ❖ À exécuter les prestations conformément aux stipulations prévues aux documents contractuels et dans mon offre technique et financière

C2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

(En cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :
(Rayez la case.)

conjoint OU solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

C3 - Compte (s) à créditer

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

n Nom de l'établissement bancaire :

n Numéro de compte :

C4 - Avance *(article R. 2191-3)du code de la commande publique)*

J'accepte l'avance ☐

Je refuse l'avance ☐

Les dispositions relatives à l'avance figurent à l'article 5.2 du CCAP

C5 - Durée d'exécution du marché public

Le présent marché est conclu pour une période initiale de douze (12) mois à compter de sa date de notification.

Le marché est reconductible tacitement trois (3) fois, par période successive de douze (12) mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder quarante-huit (48) mois.

C 6 – Prix et Montant maximum

Le présent marché comporte des prix mixtes : forfaitaires pour les prestations décrites à l'article 3.1 du CCTP, et unitaires pour la partie accord-cadre à bons de commande qui concerne les prestations décrites à l'article 3.2 du CCTP.

Pour les prestations à prix forfaitaire le titulaire du marché s'engage à exécuter les prestations aux prix suivants, qui reprennent le montant de la DPGF :

Période du marché	Montant HT	Montant TTC	Montant TTC en toutes lettres
Année 1			
Année 2			
Année 3			
Année 4			

Pour les prestations à prix unitaire, sur bons de commande : l'ensemble des composantes énumérées et précisées dans le C.C.T.P et dans le BPU sera rémunéré à prix unitaires. Il est précisé que, pour la partie à bons de commande, le titulaire s'engage sur les prix unitaires et non sur les quantités figurant au détail quantitatif estimatif. **Le BPU est annexé au présent acte d'engagement (Annexe n°2).**

DESIGNATION	MONTANT HT	MONTANT TTC
Voir art. 3.2 du CCTP et BPU	Les montants pris en compte sont ceux figurant dans le BPU	Les montants pris en compte sont ceux figurant dans le BPU

Le montant maximum de l'accord-cadre sur quatre ans (4) pour les prestations à bons de commande est le suivant :

Durée totale du marché	Montant maximum HT
Sur quatre (4) ans	40 000 € HT

D - Signature du marché public par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement

D1 – Signature du marché public par le titulaire individuel

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D2 – Signature du marché public en cas de groupement

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article R. 2142-23 ou article R. 2342-12 du code de la commande publique) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire :

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement : *(Cocher la ou les cases correspondantes.)*

- ❑ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ; *(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)*

- ❑ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ; *(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)*

- ❑ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe. *(hors cas des marchés de défense ou de sécurité dans lequel ces documents ont déjà été fournis).*

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :
(Cocher la case correspondante.)

- ❑ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

- ❑ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

- ❑ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

Pour l'ENSA PLV

La Directrice

A : Le :

Signature :